

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° n 1227 du 30 novembre 1939 pris on Conseil d'administration et nommant les membres de la commission municipale de Djibouti

n 1227

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 novembre 1939

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro  
30 novembre 1939

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis vu le décret organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 15 avril 1938 autorisant le Gouverneur de la Côte française des Somalis à créer une commune mixte à Djibouti

**Vu** l'arrêté du 16 mai 1938 portant création de La commune mixte de Djibouti et en réglant l'organisation et Le fonctionnement, notamment en ses articles 4 à 14 inclus

**Vu** l'arrêté n° 1070 du 7 novembre 1938 nommant les membres de la Commission municipale

**Vu** l'appel sous les drapeaux de MM, Huf femaver, Parizot et Mevrier et le départ de M. Martin

**Vu** les propositions de administrateur maire

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 30 novembre 1939,

## TEXTE INTÉGRAL

art.1 Commission municipale de Djibouti, en remplacement de MM, Haffemaver, Parizot et Mevrier, mobilisés, et de M, Martin, qui 1 quitté la colonie : M, de Lalagarde.; M. Bertrand (Maurice) M. Guinard. D PENSE come inembres titulaires : M. de Colombel, comme membre suppléant,

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera

hubert deschamps